



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TVA

Question au Gouvernement n° 1659

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gerard Boche.

M. Gerard Boche. Ma question s'adresse aux ministres de l'économie et du budget et concerne la TVA intracommunautaire.

Depuis le 1er janvier 1993, le système de TVA intracommunautaire est entré en vigueur. La direction générale des impôts assure le recouvrement de la TVA du commerce interne et du commerce intracommunautaire. Ce nouveau système serait la source d'une importante fraude, puisque vingt et un cas de fraude auraient été repérés par la DGI.

La multiplication des fausses exportations pourrait en partie expliquer la stagnation des recettes de TVA. Le montant des pertes de TVA est évalué entre 10 et 30 milliards de francs. Cette fraude aboutit en outre à accroître de manière artificielle notre excédent commercial.

De quels instruments dispose l'administration fiscale pour mesurer et suivre l'évolution de la fraude à la TVA intracommunautaire ?

Quels moyens met-elle en œuvre pour lutter contre cette fraude, qui semble réduire de manière non négligeable nos recettes fiscales ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, le ministre de l'économie et le ministre du budget se trouvent tous les deux au Sénat où ils participent au débat d'orientation budgétaire. C'est en leur nom que je vous répondrai.

C'est en 1993, vous l'avez rappelé, que le nouveau système de recouvrement de la TVA intracommunautaire a été mis en place, cette tâche étant confiée à la direction générale des impôts. Quel bilan peut-on dresser trois ans après ?

Contrairement aux craintes que vous avez exprimées, on ne constate pas une augmentation des fraudes à la TVA. Un récent rapport de l'inspection générale des finances a permis de le vérifier. Durant toute cette période récente, les recettes globales de TVA ont en effet suivi l'évolution de l'économie et, parallèlement, celle des emplois taxables. Le Gouvernement souhaite donc vous rassurer : le nouveau dispositif n'a pas entraîné objectivement une baisse dans le recouvrement de cet impôt.

J'ajoute, et c'est un point important, qu'il y a actuellement une bonne coopération entre les services des impôts de tous les États membres de l'Union pour lutter plus efficacement contre les tentatives de fraude au plan européen.

Enfin, pour répondre à l'un de vos souhaits, le Parlement disposera dans quelques semaines d'un rapport complet sur cette question, que lui remettra le ministère des finances.

D'une manière générale, le Gouvernement est fermement décidé à lutter contre toutes les activités non déclarées, contre toutes les tentatives de fraude. À cette fin, il entend s'appuyer, en lui donnant des suites, sur le rapport produit, il y a quelques semaines, par deux d'entre vous, M. Leonard et M. de Courson, dont les conclusions sont très intéressantes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gerard Boche.

M. Gerard Boche. Ma question s'adresse aux ministres de l'économie et du budget et concerne la TVA intracommunautaire.

Depuis le 1er janvier 1993, le système de TVA intracommunautaire est entré en vigueur. La direction générale des impôts assure le recouvrement de la TVA du commerce interne et du commerce intracommunautaire. Ce nouveau système serait la source d'une importante fraude, puisque vingt et un cas de fraude auraient été répertoriés par la DGI.

La multiplication des fausses exportations pourrait en partie expliquer la stagnation des recettes de TVA. Le montant des pertes de TVA est évalué entre 10 et 30 milliards de francs. Cette fraude aboutit en outre à accroître de manière artificielle notre excédent commercial.

De quels instruments dispose l'administration fiscale pour mesurer et suivre l'évolution de la fraude à la TVA intracommunautaire ?

Quels moyens met-elle en œuvre pour lutter contre cette fraude, qui semble réduire de manière non négligeable nos recettes fiscales ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, le ministre de l'économie et le ministre du budget se trouvent tous les deux au Sénat où ils participent au débat d'orientation budgétaire. C'est en leur nom que je vous répondrai.

C'est en 1993, vous l'avez rappelé, que le nouveau système de recouvrement de la TVA intracommunautaire a été mis en place, cette tâche étant confiée à la direction générale des impôts. Quel bilan peut-on dresser trois ans après ?

Contrairement aux craintes que vous avez exprimées, on ne constate pas une augmentation des fraudes à la TVA. Un récent rapport de l'inspection générale des finances a permis de le vérifier. Durant toute cette période récente, les recettes globales de TVA ont en effet suivi l'évolution de l'économie et, parallèlement, celle des emplois taxables. Le Gouvernement souhaite donc vous rassurer: le nouveau dispositif n'a pas entraîné objectivement une baisse dans le recouvrement de cet impôt.

J'ajoute, et c'est un point important, qu'il y a actuellement une bonne coopération entre les services des impôts de tous les États membres de l'Union pour lutter plus efficacement contre les tentatives de fraude au plan européen.

Enfin, pour répondre à l'un de vos souhaits, le Parlement disposera dans quelques semaines d'un rapport complet sur cette question, que lui remettra le ministère des finances.

D'une manière générale, le Gouvernement est fermement décidé à lutter contre toutes les activités non déclarées, contre toutes les tentatives de fraude. À cette fin, il entend s'appuyer, en lui donnant des suites, sur le rapport produit, il y a quelques semaines, par deux d'entre vous, M. Leonard et M. de Courson, dont les conclusions sont très intéressantes. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Boche Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1659

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 1996, page 3332

Réponse publiée le : 23 mai 1996, page 3332

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 mai 1996